

Copie de la résolution no C.M. 21-11-297 adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 24 novembre 2021.

**OBJET: CALENDRIER DES SÉANCES 2022**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Guylaine Aubin,  
appuyé par M. Miguel Fillion  
et résolu

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de Bellechasse pour 2022 qui se tiendront à compter de 20 h 00 au 128, rue de la Fabrique à Saint-Lazare-de-Bellechasse :

Mercredi, le 19 janvier 2022	Mercredi, le 13 juillet 2022
Mercredi, le 16 février 2022	Mercredi, le 21 septembre 2022
Mercredi, le 16 mars 2022	Mercredi, le 19 octobre 2022
Mercredi, le 20 avril 2022	Mercredi, le 23 novembre 2022
Mercredi, le 18 mai 2022	Mercredi, le 14 décembre 2022
Mercredi, le 15 juin 2022	

Adopté unanimement.

Copie certifiée conforme

Donnée à Saint-Lazare, le 29 novembre 2021



---

Anick Beaudoin, directrice générale